

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2021 A 19H00

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire.

Étaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. PRADES Guy, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme MACDAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DAUSEND Sandra, M. FREMIN DU SARTEL Laurent, M. L'YVONNET Christian, Mme. DE PIEDOUE Caroline, Mme. PIERRE Nelly, Monsieur PUYBASSET Louis, Mme. COMBELLES Naz, Mme. FRADIN Marine.

Procurations : Madame LEVEQUE Marie-Claude, à M. PRADES Guy
Mme PETIT Sara, à Mme MACDAID Emma

Absents :

Convocation du 23 janvier 2021

Sandra DAUSEND est élue secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : sans observation.
Informations générales et délibérations :

Ajout de délibération : Sans objet

En ce début d'année l'ensemble du conseil transmet tous ces meilleurs vœux aux berchériens en espérant que cette nouvelle année apporte plus de bonheur et de joie à tous.

Le maire rappelle qu'en raison du couvre-feu il est souhaitable que le conseil soit précis et concis pour finir dans les meilleurs délais.

Finances

Pascal PHILIPPOT / Marie Claude LEVEQUE

Information : Point sur Finances 2020

La commission finances s'est réunie le 21 janvier à 18h30 ; Le compte administratif transmis ensuite à la trésorerie a été approuvé et sera prochainement validé et transmis pour approbation au conseil.

Ils sont équilibrés et seront publiés et votés lors du prochain conseil.

La trésorerie de la commune est correcte et assure un fond de roulement.

Délibération n°1 29/01/2021 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% maximum avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tels qu'inscrits ci-dessous.

		BP 2020	Autorisation 25%
20	Immobilisations incorporelles	3080.79	770.19
21	Immobilisations corporelles	320495.48	80123.87
23	Immobilisations en cours	0	0

Délibération n° 2 -29/01/2021 : Sollicitation auprès du Conseil Départemental pour une subvention FDI : Signalétique et sécurisation rue du Mesnil SIMON par le Département.

Une estimation a été établie par Assistance Technique Départementale pour un montant de **19 893.00 € HT** Le Conseil sollicite Le Conseil Départemental pour une subvention sécurité de 30 % des travaux soit **5 967.90€**.

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord au maire pour sécuriser au mieux cette rue et pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

Délibération n° 3 -29/01/2021 : Sollicitation auprès du Conseil Départemental pour une subvention FDI : Rue des Cytises, Noisetiers et Charmes : restructuration et réfection

Une estimation a été établie par Assistance Technique Départementale pour un montant de **57 739.00 € HT** Le Conseil sollicite Le Conseil Départemental pour une subvention FDI de 30 % des travaux soit **17 321.70 €**.

Ces travaux ne pourraient être entrepris que si le budget de la commune le permet lors de son établissement et si le Département donne une suite favorable,

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord au maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

Délibération n° 4 -29/01/2021 : Sollicitation auprès du Conseil Départemental pour une subvention FDI : rue de la Côte au Renard Restructuration et réfection.

Une estimation a été établie par Assistance Technique Départementale pour un montant de **29 190.80€ HT** Le Conseil sollicite Le Conseil Départemental pour une subvention sécurité de 30 % des travaux soit **8 757,24 €**.

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord au maire pour sécuriser au mieux cette rue et pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

Délibération n° 5 -29/01/2021 renouvellement pour 2021 de l'attribution de la subvention versée annuellement à l'Hôpital de Houdan.

Chaque année une subvention est versée à l'hôpital de Houdan, hôpital très apprécié par ses compétences et sa proximité par nos concitoyens. En 2019 et 2020, 1008 euros ont été versés. La population ayant très peu évolué le maire propose de reconduire cette somme pour 2021 à savoir **1008 euros**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'attribution de la subvention.

Délibération n° 06-29/01/2021 : Remboursement de frais engagés par un conseiller pour le compte de la mairie : approuvé à 14 voix (monsieur Du Sartel n'ayant pas pris part au vote).

Monsieur Laurent DU SARTEL sort de la salle du conseil pour ce vote

Monsieur Laurent DU SARTEL ayant engagé sur ses propres deniers une dépense de **195.62 €** correspondant à l'achat de cadres à poser dans l'église pour la légende des tableaux restaurés ; le maire après avis du trésor Public demande au conseil de pouvoir lui rembourser cette somme.

Il rappelle néanmoins qu'aucune dépense ne doit être faite directement par les conseillers et doit passer obligatoirement par une commande établie par le secrétariat et réglée à terme par la mairie.

Délibération n° 07-29/01/2021 : vote des tarifs communaux : approuvé à l'unanimité après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur les tarifs de 2021 ci-dessous :

<u>Désignation</u>	<u>Tarif</u>
Stationnement voie publique	10 €
Stationnement voie publique « métiers de bouche »	Gratuit
Stationnement voie publique pour + 3T5	50 €
Occupation domaine public commerçants locaux	Gratuit
Photocopie A4 noir & blanc	0,20 €
Photocopie A4 couleur	0,60 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,40 €
Photocopie A3 couleur	1,20 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour une journée (y compris forfait ménage obligatoire)	250 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour 2 jours	350 €
Location salle polyvalente personnes extérieures à Berchères pour 2 jours	500 €
Caution pour location de la salle polyvalente	900 €
Surcoût de location pour non remise des clés au plus tard le lundi matin à 9h	100 €
Participation énergétique location salle polyvalente du 1 ^{er} octobre au 31 mars	40 €
Location table polyéthylènes de 2m44 x 0.76m	12 €
Location table polyéthylènes de 1m83 x 0.76 m	10 €
Location bancs polyéthylènes de 2 bancs	4 €
Location chaise	1.20 €
Forfait livraison pour location tables, bancs et chaises	30 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les habitants de Berchères et des communes ayant passé une convention	10 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les personnes extérieures	15 €
Concession trentenaire	300 €
Concession cinquantenaire	500 €
Concession centenaire	1 000 €
Vacation funéraire	25 €
Taxe de superposition (à chaque inhumation nouvelle, y compris urne) n'existe plus	30 €
Taxe de dispersion des cendres	30 €

Concession cave urne en terrain communal 15 ans	200 €
Concession cave urne en terrain communal 30 ans	300 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans	200 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans	300 €
Taxe d'ouverture ou fermeture de la 2 ^{ème} cave urne (dépôt ou reprise d'urne)	30 €
Participation pour non réalisation d'aire de stationnement	750 € + réactualisation

Agglo du Pays de Dreux
Christian L'YVONNET – Laurent DU SARTEL

DELIBERATION 08-29/01/2021 : Désignation d'un des délégués auprès du conseil communautaire de la COMMUNAUTE D'AGGLO dans la commission EAUX – GEMAPI : approuvé à l'unanimité

Suite au regroupement des actions de la commission eaux et de la GEMAPI le Maire propose de nommer un des délégués de la commune à cette commission et un suppléant.

Monsieur Laurent DU SARTEL est désigné délégué titulaire. L'YVONNET Christian en tant que délégué suppléant auprès de la commission eaux et de la GEMAPI.

Le conseil demande au Maire de transmettre cette délibération au Président de la Communauté d'Agglo.

Manifestations – Associations – Médiathèque
Guy Prades

Informations : Manifestations avenir

Les incertitudes étant à ce jour toujours présentes et les directives gouvernementales évoluant en fonction de l'épidémie il est difficile de faire des pronostics et des prévisions sur ce chapitre.

Les informations seront données au fil des mois aux habitants mis sur le site et affichés en mairie et APC.

Il s'agit entre autres de :

- Commémoration du 8 mai 2021
- CLUEDO
- 14 juillet
- Fêtes des naissances
- Commémoration du 11 novembre 2021
- Repas et ou colis des aînés

Marché de Noël :

Le conseil espère bien qu'enfin nous puissions tous à nouveau nous réunir pour de très bons moments festifs

Distribution des colis 2020

Faisant suite à une année 2020 difficile et stressante pour tous, afin de redonner un peu de baume au cœur des aînés et compte tenu qu'il ne pouvait y avoir de repas, le conseil avait décidé de donner un colis de Noël à toutes les personnes de plus de 70 ans ; en se basant sur la liste électorale de la commune et répondre au message de la commune envoyée par la poste leur demandant leur désir de l'avoir.

Urbanisme Laurent Du Sartel

Informations : Le maire a signé chez le notaire les promesses de vente des terrains rue de des Garennes et rue de la Côte au Renard.

Un point est fait tous les jeudis et lundis matin avec Monsieur Laurent DU SARTEL membre de la commission urbanisme.

Environnement Nicolas VEZIEN – Caroline de De PIEDOUE – Marine FRADIN

Information :

Un point précis a été fait pour une mise à jour sur les terrains disponibles par Nicolas Vezien ; il s'avère que certains terrains libres sont inaccessibles au matériel de terrassement. Quid de leur devenir : une petite étude de plantations d'arbustes fleurs et pérennes sera à faire.

Une refondation informatique du plan du cimetière et du relevé des tombes est en cours par Monsieur Guy PRADES.

La Société « la Croix et la Bannière » a été mandaté par la commune pour entretenir et nettoyer le monument au mort et la tombe des fusillés de 1870 dans le cimetière.
Cet entretien est en cours.

Information déjection canines

Hélas toujours d'actualité ce comportement scandaleux de seulement quelques propriétaires de chiens qui décidément ne respectent rien

Il est à nouveau constaté une recrudescence des incivilités de la part des propriétaires de chiens, cette situation est scandaleuse et irrespectueuse de l'environnement, des personnes, des enfants et de nos techniciens qui travaillent sur la voirie.

Le Maire rappelle qu'il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.

En conséquence de quoi les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal domestique (chien, chat, cheval...) de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique.

Information Nettoyage des trottoirs et caniveaux

Le Maire rappelle aux riverains que ceux-ci ont une obligation de nettoyage jusqu'à la limite du trottoir et sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux, Cela concerne : l'intégralité de la surface des trottoirs et caniveaux et lors d'absence de ceux-ci une bande d'un mètre depuis la limite de la propriété (nettoyage, tonte et désherbage).
Également en cas de chute de neige, les trottoirs doivent être nettoyés par les riverains.

Information Système Vigicrues : RAPPEL (conseil du 1er février 2019)

A la demande du conseil en 2019 la Mairie s'est inscrite dans cette démarche sur le site dédié de la préfecture du 28 « Défense Protection Civile ».

C'est un système d'information concernant la surveillance de plus de 21.000 kilomètres de cours d'eau en France métropolitaine. Vigicrues définit un niveau de risque selon quatre couleurs : vert, jaune, orange, rouge selon l'importance de la crise hydrologique à venir. C'est une description détaillée, généralement chiffrée, de la crue attendue.

Les services de prévision des crues sont capables de prévoir l'évolution du débit et de la hauteur d'eau dans le lit du cours d'eau. Vigicrues ne traite que de l'information sur les crues et pas sur les inondations. Il sera possible d'établir un constat en temps réel, avec des niveaux de sécurité par rivière et par tronçon, afin d'améliorer l'information aux citoyens, et aux autorités de tutelle.

Les personnes intéressées par ces informations devront se rapprocher de la mairie afin de donner les : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone ou mail pour les recevoir.

Communication
Sandra Dausend

Informations :

- Bulletin 2021 : les parutions du bulletin et des brèves sont compte tenu de la situation actuelle sont différées.
- Panneau Pocket beaucoup de berchériens se sont déjà inscrit pour recevoir les information flash.

Divers
Pascal Philippot

Délibération n°9-29/01/2021. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LA GARDERIE COMPTE TENU DES REGLES SANITAIRES ET POSSIBILITE DE LOCATION

Le SIRP gérant directement avec la communauté d'Agglo cette question. Cette délibération est devenue sans objet

Information :

VACCINATION COVID 19

Avec les services de la préfecture nous participons à aider les personnes les plus vulnérables : il ne s'agit pas d'organiser la vaccination systématique de toutes les personnes de plus de 75 ans mais d'aider les plus fragiles ou isolés d'entre elles qui souhaiteraient se faire vacciner et qui auraient des difficultés.

Mme. Caroline DE PIEDOUE et Mme. Naz COMBELLES vont faire le point pour la réservation de rendez-vous pour ces personnes vulnérables ; les berchériens sont appelés aussi à se faire connaître auprès de la mairie et/ou signaler les personnes qui seraient dans cette situation d'isolement. Cette organisation permettra d'aider les plus vulnérables pour ne pas avoir à appeler plusieurs fois pour obtenir un rendez-vous. Ils seront mis sur liste d'attente et des rendez-vous leur seront proposés à échéance plus ou moins brève, selon le réapprovisionnement en vaccins.

Il ne s'agit pas d'organiser la vaccination systématique de toutes les personnes de plus de 75 ans des communes mais d'aider les plus fragiles ou isolés d'entre elles qui souhaiteraient se faire vacciner et qui auraient des difficultés.

Outre que la vaccination est sur la base du volontariat, elle va s'étaler sur plusieurs mois. Aujourd'hui, le nombre de créneaux encore disponibles reste assez réduit. Il va s'en libérer au fur et à mesure des semaines. La démarche effectuée devrait permettre de mieux organiser leur attribution sans que les personnes âgées ou malades les plus fragiles n'aient à essayer auprès des interfaces existantes à de nombreuses reprises et pendant plusieurs semaines.

Déplacement

Pour les personnes qui n'aurait pas de moyen de déplacement, l'Agglo du Pays de Dreux a adapté son service de Transport à la Demande (TAD) pour répondre aux besoins des personnes de plus de 75 ans souhaitant se rendre au centre de vaccination anti-Covid de Dreux.

Création d'un nouvel arrêt

L'arrêt « **Parc des expositions / centre de vaccination anti-Covid** » de Dreux sera accessible de 9h à 17h en TAD.

Accompagnement personnalisé

Un numéro de téléphone dédié est créé : **09 77 25 04 17** (appel gratuit).

Un chargé de clientèle sera disponible **de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h** pour conseiller les usagers sur le mode de transport le plus adapté à leur situation personnelle : lignes régulières, navette gratuite, TAD ou Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).

Pour toute demande d'information complémentaire, les personnes peuvent contacter le service transport servicetransport@dreux-agglomeration.fr

Syndicats

SIRP : L'annulation des élections de Rouvres et le report en mars de nouvelles élections entraîne de fait l'action du syndicat qui ne peut prendre aucune décision et tout particulièrement la gestion des dossiers pour les subventions départementales pour 2021.

VAUCOULEURS :

SIE-ELY : AG programmée début février

SBV4R : Un courrier à la demande du syndicat a été envoyé aux riverains pour l'entretien des berges de la rivière.

Une réunion est organisée avec les propriétaires de vannages de Berchères et de Saint Ouen.

SMICA : Réunion programmé en mars

Décisions municipales
Pascal Philippot

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 1 parcelle.

La séance est levée à 20h15



John Jant

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

*Emmanuel
Emmanuel*

[Signature]

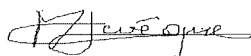
Je soussigné(e) Mme Marie-Claude LEVEQUE

Donne pouvoir à Mr Guy PRADES

**Pour me représenter à la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier
2021**

**Prendre part à toutes les délibérations
Emettre tous votes et signer tous documents.**

Fait à Berchères-sur-Vesgre, le 25 février 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-Claude Leveque', written in a cursive style.

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal sont convoqués en Mairie pour la réunion du :

Vendredi 29 JANVIER 2021 à 19h00

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Informations générales et délibérations

DELIBERATIONS :

- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
Sollicitation auprès du Conseil Départemental pour une subvention FDI : Signalétique et sécurisation rue du Mesnil SIMON par le Département
- Sollicitation auprès du Conseil Départemental pour une subvention FDI : Rue des Cytises, Noisetiers et Charmes : restructuration et réfection
- Sollicitation auprès du Conseil Départemental pour une subvention FDI : rue du de la Cote au Renard.
Restructuration et réfection
- Renouvellement pour 2021 de l'attribution de la subvention versée annuellement à l'Hôpital de Houdan
- Remboursement de frais engagés par un conseiller pour le compte de la mairie
- Vote des tarifs communaux
- Désignation d'un des délégués auprès du conseil communautaire de ma COMMUNAUTE D'AGGLO dans la commission EAUX – GEMAPI
- Mise à disposition de la salle polyvalente période COVID-19

INFORMATIONS :

- Point sur Finances 2020
- ELECTIONS 2021
- Communications (bulletins, brèves système Vigicrues, panneaux Pocket, calendriers des OM)
- Point sur les manifestations futures (CLUEDO, Commémoration du 8 mai 2020, 14 juillet Fêtes des naissances, 11 novembre, repas et/ou colis des anciens).
- Entretien des Berges

Le Maire, Pascal PHILIPPOT,
Fait à Berchères-sur-Vesgre,
Le 23 janvier 2021,

